

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ECOLE N °1 - ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE

Jeudi 17 octobre 2024

Introduction

Accueil et bienvenue

- Remerciements/excusés :
- Mme Caroline ABLITZER-SPEICH, Responsable du service des affaires scolaires
 - Mme Kelly RAIERI, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Eurométropole Nord.
 - Mme GRIVEL
 - M. HOGNON
 - Mme Anne MULLER (Enseignante de la classe Jacoutôt)

- Présents :
- M. DEBES, Maire de Hoenheim
 - Mme Adeline HUGUENY, Adjointe à la mairie chargée de l'éducation, de la vie scolaire et du périscolaire.
 - Mme Aude BARTHELEMY, directrice
 - Mme Valérie DIETRICH, (PE)
 - Mme Catherine WENDENBAUM, (PE)
 - Mme Eurielle BARBOT, (PE)
 - Mme Mélanie SCHMITT, (PE)
 - Mme Françoise QUARTIER, (PE)
 - Mme Ophélie MARTIN, (PE)
 - Mme Anaïs REBANI, (PE)
 - Mme Monika DREYFÜRST, (PE)
 - Mme Aliénor KOCH, (PE)
 - M. Jean-Marc ARRIEUDEBAT (RPE)
 - Mme Paula SANTOS (RPE)
 - Mme Aurélia CUENOT (RPE)
 - Mme Sylvie GILABERT (RPE)
 - Mme Camille TEIXEIRA (RPE)
 - Mme Estelle LUSTIG (RPE)
 - Mme Sabah TIDJANI (RPE)
 - Mme Sandra-Marina DA SILVA (RPE)
 - Mme Marie HAETTEL (RPE)
 - Mme Julie GERBER (RPE)

Présentation de l'Ordre du Jour du Conseil d'Ecole

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves et organisation des prochaines élections
2. Bilan financier 2023/2024
3. Bilan de rentrée et organisation pédagogique

4. Programme « pHare » : plan de prévention et protocole d'accompagnement
5. Points enseignants et Mairie
6. Points représentants de parents d'élèves et Mairie
7. Avenant au projet d'école
8. Labellisation T3D et projets associés

- **Vote pour validation P.V du 3^{ème} C.E de l'année 2023-24**

Pour	Contre	Abstention
22	0	0

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves et tour de table

Rappel sur les élections

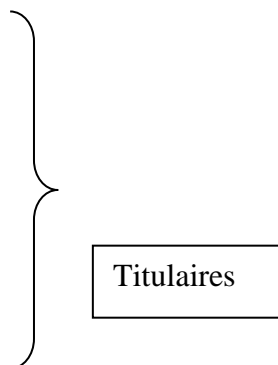
Bien qu'il n'y ait qu'une seule liste il est important de rendre attentif chaque parent sur le rôle qu'ils ont à jouer dans l'école. En effet, le nombre de votants n'influera en réalité que sur les statistiques, mais aux yeux des parents engagés, c'est avant tout une reconnaissance et une confiance qui leur sont transmises.

Elles se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024, avec une seule liste de parents indépendants composée de 10 membres qui ont été élus représentants de parents d'élèves titulaires ou suppléants selon leur position sur la liste. Un peu plus de 50% des parents ont participé à l'élection cette année (chiffre en baisse par rapport à l'année dernière 63% - sûrement dû à la coquille présente dans les bulletins de vote. – 43% en 2022).

Présentation du nouveau comité des parents d'élèves

Tour de table :

1. ARRIEUDEBAT Jean-Marc
2. TEIXEIRA Camille
3. SANTOS Paula
4. TIDJANI Sabah
5. HAETTEL Marie
6. GERBER Julie
7. CUENOT Aurélia
8. GILABERT Sylvie
9. LUSTIG Estelle
10. DA SILVA Sandra-Marina



Rôle du Conseil d'école

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école, de conseillers municipaux et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves (site internet de l'école, sans mot de passe). Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire (sujet d'actualité),
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Enfin, en fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Organisation des élections à la rentrée 2025

Nous avons à présent la possibilité de passer au vote en ligne.

Ce vote n'est pas gratuit. Les plateformes permettant de dématérialiser les élections demande un financement.

Par exemple, la plateforme VOTIL demande une participation de 20€ pour accéder au service auxquels on doit rajouter 6€ par classe.

Cela représente pour l'école un coût de 80€.

La mairie accepte de nous suivre sur la dématérialisation des élections. L'utilisation de la même interface dans l'ensemble des écoles de Hoenheim sera souhaitée.

Le gain écologique est lui aussi important.

Un ordinateur pourrait être mis à disposition, sur certaines permanences, par l'école afin que les parents sans accès internet puissent eux aussi voter.

2. Bilan financier de l'année scolaire 2023/2024

L'essentiel des dépenses concernent les activités éducatives (sorties, spectacles, visites...)

Solde du Compte bancaire : 3 684,80 €

Nous remercions M. ARRIEUDEBAT et Mme DREYFURST pour la vérification des comptes de l'année passée.

3. Bilan de rentrée et organisation pédagogique

Rentrée plus calme que l'année précédente.

Comme indiqué en fin d'année, le choix a été fait d'alléger les classes de CM2 qui avaient des résultats plus faibles aux évaluations nationales depuis leur entrée au CP.

A partir de cette année, c'est l'ensemble des niveaux qui passent les évaluations nationales. Une visualisation des niveaux sur les 5 années d'une même cohorte pourra alors aider l'équipe enseignante à prendre en considération les besoins spécifiques de chaque niveau.

Répartition des élèves au 17/10/2024 :

Enseignants	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme DIETRICH	25					
Mme WENDENBAUM & Mme BARTHELEMY	24					
Mme KOCH		23				
Mme BARBOT		14	8			
Mme SCHMITT		14	9			
Mme GRIVEL			26			
Mme QUARTIER				25		
Mme MARTIN				27		
Mme REBANI					22	
Mme DREYFURST					21	
TOTAL NIVEAUX	49	51	43	52	43	238
Mme MULLER – Classe Externalisée Jacoutôt	9 élèves en inclusion partielle en CPB et CE2					
	TOTAL ECOLE					247

L'année dernière à la même date, 227 élèves étaient inscrits à l'école (sans les élèves Jacoutôt) A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore la certitude qu'ils seront inscrits dans les effectifs mais nous aurons la réponse rapidement.

L'inquiétude d'une fermeture de classe s'estompe un peu. Nous sommes à l'heure actuelle à 3 élèves au-dessus du seuil de fermeture de plus, nous devrions accueillir 49 CP à la rentrée prochaine alors que 43 CM2 quitteront l'école.

Si les élèves de la classe Jacoutôt arrivent à faire partie des effectifs alors nous pourrions considérer l'école comme sereine quant au maintien de la 10^{ème} classe.

Descriptif des dispositifs spécifiques de l'école :

► Classe externalisée Jacoutôt accueillant des élèves en situation de handicap étant sourds ou malentendants. Ces élèves sont inclus partiellement dans une classe de référence et sont accompagnés de leurs enseignants ou intervenants LSF.

Personnel présent dans l'école (équipe éducative)

AESH: Mme ASSI (Nous sommes toujours en attente d'un accompagnement AESH pour 3 élèves notifiés de l'école).

Service Civique: Mme Lisa LAMBERT

Infirmière scolaire: Mme DE MARTENS (présente à l'école les lundis après-midi)

Psychologue scolaire: Mme BENOIT-BREUZE (présente sur demande)

RASED: Mme BOULBAIR (Maitre G) : Présente sur demande et en cas de besoin pour intervenir auprès des élèves présentant des problèmes de comportement.

Relation avec les parents :

► Les réunions de parents de début d'année se sont déroulées dès le début du mois de septembre. Les parents ont été reçus dans les classes par les enseignants de leur enfant.

Evaluations et perspectives de remédiation :

► **Evaluations nationales:** Depuis cette année, les compétences en Français et en Mathématiques de l'ensemble des élèves du CP au CM2 sont évaluées dans le courant du mois de septembre. Pour les élèves de CP, de nouvelles évaluations sont prévues lors d'un point d'étape en février. Chaque professeur dispose ainsi d'un bilan individuel pour chaque élève.

L'équipe est actuellement en train d'analyser ces résultats. Des entretiens avec les parents des élèves en difficulté pour leur communiquer les résultats sont prévus dans la foulée, durant cette période (avant Noël).

► **Aides aux enfants en difficulté :** A l'école, il existe plusieurs types d'aide aux élèves : l'aide en classe (groupes de besoins, différenciation...), les activités pédagogiques complémentaires (APC) un soir par semaine après la classe (pour une aide personnalisée ou méthodologique), l'aide du Réseau d'Aide (RASED). Pour certains d'entre eux, un PPRE (projet personnel de réussite éducative) sont rédigés (partenariat élève + famille + école).

Les familles dont les enfants sont concernés par des APC, un PPRE ou une prise en charge RASED sont informées par les enseignants, de manière individuelle (communication dans le carnet de correspondance, entretien).

Vie de l'école :

▪ **Actions en temps scolaire :**

► De nombreux projets se déroulent tout au long de l'année (classe verte, cycles piscine, escrime, sorties diverses, classes sportives, rencontres ...). → Seront évoquées au deuxième C.E.

▪ **Activités différées et prises en charges après la classe :**

► APC par l'école, les lundis (et jeudis en P2)

► L'association Avenir'Hoenheim propose environ une douzaine de places pour des élèves sélectionnés par les enseignants pour une prise en charge après la classe (les élèves sont choisis en fonction de leurs difficultés scolaire et de la possibilité d'être pris en charge par la famille ou non après la classe).

► Nous n'avons pas de nouvelles de l'EILE Arabe. L'EILE de turc a quant à lui commencé, les mercredis matin à l'école République.

PPMS et alerte incendie :

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique

(nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Avant les exercices, les élèves sont prévenus plus ou moins précisément, afin de réduire le risque de panique.

1^{er} exercice PPMS (confinement) : Réalisé le jeudi 17 octobre

1^{er} exercice Incendie : Réalisé le vendredi 27/09/2022

Les enfants sont systématiquement prévus en P1 lors de l'alerte incendie qu'il s'agit d'un exercice. Ils sont aussi systématiquement prévus lors d'un PPMS AI, peu importe la période.

4. Programme « pHare »

Les lois de la République prohibent explicitement le harcèlement.

L'article 5 de la loi Pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation. Cette disposition donne une assise légale aux nombreuses actions de prévention menées par le ministère et envoie à l'ensemble de la communauté éducative un signal fort visant à amplifier la mobilisation contre le harcèlement entre élèves (cf. Code de l'éducation).

Le programme pHARE est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

© <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-leharcèlement-l-ecole-323435>

Le harcèlement, c'est quoi ? (Extrait d'un ouvrage d'Hélène Romano – Harcèlement en milieu scolaire)

« Quatre notions sont essentielles à repérer pour qualifier des violences de harcèlement :

- l'intentionnalité de nuire,
- l'absence de bénéfice direct pour le harceleur (contrairement au racket par exemple),
- la fréquence et la répétition,
- les répercussions sur celui qui en est la cible. »

Un fait violent, isolé, agi sans volonté de nuire et sans abus de pouvoir d'un élève sur un autre, sera qualifié d'acte violent, mais ne prendra la définition de harcèlement que s'il est répété, fait avec la volonté consciente de blesser l'autre, en usant d'un ascendant sur l'élève-cible. La notion de perception de la violence ressentie est ici essentielle, car ce qui fait violence pour un élève, à un moment donné, ne ferait pas nécessairement violence pour ce même élève à un autre moment ou pour un autre camarade.

La Méthode de la Préoccupation Partagée, c'est quoi ?

La Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) a été créée par un psychologue suédois, Anatol PIKAS. C'est une approche non blâmante : l'intervenant adopte volontairement une attitude empathique, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation. L'élève cible est soutenu tout au long de la démarche. Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. La MPP comprend des fiches outils modifiées par l'équipe-ressource de la circonscription. Le protocole de la circonscription permet de formaliser la démarche et de la communiquer aux partenaires.

La journée de lutte contre le harcèlement scolaire aura lieu le jeudi 7 novembre. Des activités seront proposées autour de cette thématique notamment auprès des cycles 3.

Au niveau de l'école, un plan de prévention est élaboré en équipe afin d'aborder ce thème tout au long de la scolarité de l'élève. Depuis l'an passé, les compétences psychosociales (capacités d'une personne à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne) sont également intégrées à ce plan de prévention.

6. Points enseignants et RPE

L'équipe pédagogique remercie sincèrement la mairie pour l'ensemble des petits travaux réalisés lorsque cela était demandé.

Questions de l'équipe pédagogique pour la mairie :

A) Questions Mairie:

- * pourrions-nous avoir des clarifications sur le principe du « les temps calmes »?
- * avez-vous des nouvelles sur l'implémentation du feu tricolore?
- * point divers

B) Questions Écoles:

- * concernant les photos, serait-il possible de demander des formats additionnels/complémentaires ou bien de rajouter les fratries? Peut-on se mettre en relation directe avec le photographe via le site?
- * serait-il possible d'avoir une alternative de paiement autre que le chèque pour les différents paiements à effectuer? Par virement? Par CB instantané ?
- * serait-il possible de valider la date de la Kermesse de fin d'année au 13 juin 2025?
- * point divers

➔ L'état des plafonds des salles 6 et 7 est préoccupant. Qu'est-il envisagé au niveau de la mairie pour les remettre en état ?

M. Balan est passé afin de diagnostiquer l'origine du problème.

Le dossier est en cours pour suivre les travaux qui seront votés au conseil municipal.

L'assurance doit également intervenir via la garantie décennale.

- L'école va transmettre en demande d'investissement le renouvellement de l'équivalent de 2 salles de classes complètes (tables + chaises). La demande est appuyée par les concierges. En effet, en 2 ans, de nombreuses tables et chaises ont été hors d'usage et non réparables. Les enseignants déménagent du mobilier quotidiennement en fonction des besoins.
Cet investissement constitue une priorité pour l'école.

Ce budget est prévu pour l'année 2025.

- Avec les précipitations importantes de ces dernières semaines/mois, le préau s'est fragilisé et est devenu complètement poreux.

Quelles solutions apporter ?

La mairie doit se renseigner pour voir si le préau a moins de 10 ans et si la garantie décennale peut s'appliquer.

Les services techniques s'occupent du problème. De nombreux ballons ont déjà été retirés du toit. Ils obstruaient les évacuations d'eau. Le temps permettra de voir si cela améliore les choses. Il pourrait peut-être être judicieux d'installer des grilles au niveau des évacuations.

L'école est vigilante quant aux ballons utilisés, néanmoins il n'est pas rare de voir des jeunes venir jouer dans la cour lors des temps de fermeture de l'école.

Pour la Mairie :

- Est-il possible d'avoir des clarifications sur le principe du « temps calme » ?

Certains parents sont favorables aux temps calmes, d'autres non. Dans tous les cas c'est un temps qui est inscrit au règlement. Ils sont proposés aux élèves lors des moments de rassemblements, de transition, avant de rentrer en classe ou rappeler les règles.

Bien que ces temps calmes paraissent longs auprès des enfants ils sont de l'ordre de 5 minutes.

→ Y a-t-il des nouvelles de l'implantation des feux tricolores ?

Le projet a été validé par l'Eurométropole. Il constitue un dossier prioritaire pour la mairie et se budgétise à 80 000€.

La mairie attend de connaître la date à laquelle les travaux pourront commencer et reviendra alors vers nous. Le cycle d'attente est long à cause des travaux ayant eu lieu rue de la Fontaine.

Pour l'École :

→ concernant les photos, serait-il possible de demander des formats additionnels/complémentaires ou bien de rajouter les fraties? Peut-on se mettre en relation directe avec le photographe via le site? serait-il possible d'avoir une alternative de paiement autre que le chèque pour les différents paiements à effectuer? Par virement? Par CB instantané ?

Il sera demandé encore pour cette année à la photographe, la possibilité d'avoir des planches multiples de photos fratrie.

La gestion de l'argent à l'école est très chronophage. Rajouter un moyen de paiement supplémentaire rajouterait du temps de vérification.

→ La date du 13 juin est-elle possible pour la kermesse ?

Demande acceptée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

8. Avenant au projet d'école

▪ Le projet d'école

Pour rappel, le projet d'école était prévu pour durer 3 ans 2019-2022. Néanmoins, le ministère a décidé de prolonger les PE des écoles qui n'étaient pas encore sélectionnées pour « l'évaluation des écoles ».

La finalité de l'évaluation arrêtée par le Conseil d'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

L'évaluation de l'école aura lieu l'année prochaine. Nous devons donc cette année encore faire un avenant au Projet Ecole.

Vous trouverez ci-dessous les objectifs de notre projet d'école et de son avenant :

- 1) **Objectif** : Améliorer la lecture compréhension
- 2) **Objectif** : Comprendre la nécessité de préserver la planète – projet et labélisation E3D.
- 3) **Objectif** : Apprendre à résoudre des problèmes

Depuis l'année dernière, l'équipe pédagogique a décidé de changer l'objectif 1 du Projet d'école car en analysant les résultats aux évaluations nationales et les résultats des tests de fluence, il est apparu que l'ensemble des élèves étaient en performance en fluence. A l'inverse, nous avons pu constater que la vitesse de lecture n'était pas gage de compréhension.

8. Labellisation T3D et projets associés

Il y a trois ans, notre école a reçu le label E3D (Ecole – Etablissement en démarche de développement durable) pour trois années scolaires.

Depuis l'année dernière, c'est toute la circonscription qui est labellisée T3D.

Cette labellisation de territoire a permis de réfléchir une programmation commune à l'ensemble des écoles de la circonscription autour du développement durable, de la PS au CM2.

Une volonté forte était de mettre en place des éco-délégués d'école élus pour 3 ans. Les CE2 ont donc pu se présenter cette année et 4 d'entre eux ont été élus : 2 titulaires ainsi que 2 suppléants.

Ces éco-délégués participeront à des formations et des rencontres avec l'ensemble des éco-délégués de la circonscription avec comme but améliorer sous le plan écologie durable, les écoles du secteur.

Tout comme les 3 dernières années, l'ensemble des classes va donc poursuivre de nombreux projets en lien avec le développement durable tout au long de l'année.



Le projet CARIJOU sera également reconduit durant tout le mois de décembre.

Au-delà de ces élections d'éco-délégués, chaque classe, du CE2 au CM2 a pu élire ses délégués. Nous profitons pour remercier l'ensemble de l'équipe municipale mobilisée dans le bon déroulé de ces élections qui ont à nouveau eu lieu le jeudi 10 octobre à la mairie de Hoenheim.

Conclusion

Dates du prochain Conseil d'Ecole : Lundi 24 février 2025

Feuille d'émargement

Le président du conseil	
La/Le secrétaire de séance	 <i>Martin</i>
La tête de liste des RPE	